



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mardi 10 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le **17 DEC. 2024**
ID : 031-213100662-20241210-2024092-DE



Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 10 décembre 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 28 novembre 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Élisabeth CORDEIRO à Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Aäli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL – Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Madame Mylène MONCERET.

Absents excusés : Monsieur Jérôme BRIÈRE – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Benoît MUNOZ.

Secrétaire de séance : Madame Carole LAVAL.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 20
- Nombre de conseillers représentés : 03

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-92 FINANCES : Reversement des droits de place

Rapporteur : Madame Christel RIVIERE

ADOPTE

Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Madame Christel RIVIERE, 1^{ère} adjointe, énonce au Conseil municipal que de manifestations par des associations, la commune de Bessières perçoit les droits de place et doit reverser ces recettes aux associations organisatrices.

Les recettes encaissées par la commune issues des droits de place pour le compte des différentes associations organisatrices des différents évènements communaux seront reversées à ces associations sous forme de subventions exceptionnelles. À réception des droits de place par le régisseur, la commune procédera au mandatement.

Madame RIVIERE précise que cette mesure concerne uniquement les évènements dûment autorisés par la commune et demande d'approuver ce principe à portée générale.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 1^{ère} ADJOINTE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DONNE** son accord pour le reversement des droits de place aux associations communales organisatrices d'évènements communaux qui ont été autorisés par la commune ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 17 DEC. 2024

et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le : 17 DEC. 2024

Cédric MAUREL

